

## Les partenaires de la prévention

# Focus sur le département Etudes et Assistance Médicales de l'INRS

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) est une association loi 1901, gérée par un Conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations des employeurs et des salariés.

Le budget de l'INRS provient du Fond national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et est alimenté par les cotisations AT/MP des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité Sociale.

La principale mission de l'INRS est de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, une mission qui répond à des exigences économiques, sociales et politiques, et qui s'articule autour de 4 axes majeurs : acquérir des connaissances, sensibiliser et informer, former, et accompagner. Ses actions sont destinées aux spécialistes de la prévention, aux entreprises et aux salariés du régime général de la Sécurité sociale.

Le département Études et Assistance Médicales (EAM) de l'INRS a pour mission de développer l'apport des connaissances médicales pour assurer l'assistance nécessaire à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels, avec pour cible principale les Services de santé au travail (SST).

Le département participe aux quatre axes majeurs de l'INRS, principalement à l'assistance, l'information et la formation, mais également à la recherche. Il est constitué de 16 personnes, dont 11 conseillers médicaux en Santé au travail avec une organisation en quatre pôles correspondant à ses principaux thèmes de travail : toxicologie, risques biologiques, risques physiques et psychosociaux, activités d'information.

Le département EAM développe des relations avec l'ensemble des publics médicaux et des acteurs des SST : médecins du travail, infirmiers de santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels... C'est dans ce cadre qu'il a en charge l'élaboration et la publication de la revue trimestrielle "Références en santé au travail" qui

tient compte de l'actualité médicale et scientifique, des travaux de l'INRS et des besoins des Services de santé au travail (assistance).

Près de 650 questions d'assistance sont traitées chaque année par le département. Les demandes d'assistance proviennent le plus souvent des SST. Les plus fréquentes concernent les risques toxicologiques et les maladies professionnelles. Elles se développent sur les horaires atypiques, les champs électromagnétiques, les conduites addictives, et se poursuivent sur les risques biologiques dans un contexte de pathologies émergentes. Par ailleurs, les conseillers médicaux d'EAM participent aux travaux de différents comités d'experts spécialisés, à des groupes de travail, notamment des ministères en charge de la Santé et du Travail ou de la Société française de médecine du travail (SFMT) pour l'élaboration de recommandations de bonne pratique (ex : surveillance biologique des expositions professionnelles aux produits chimiques), à des commissions du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (commission spécialisée CS 4 "pathologies professionnelles"), au comité de pilotage du RNV3P...

Cette assistance nécessite également des activités de veille et d'alerte, mises en place au sein du département.

Les conseillers médicaux participent à l'élaboration et à la réalisation de stages de perfectionnement des médecins du travail, des agents des CARSAT/CRAM/CGSS, ainsi que des préventeurs d'entreprises et à l'élaboration des programmes de sauvetage-secourisme du travail.

Le département est en charge de la coordination ou de l'élaboration et du suivi de plusieurs bases de données (BDD) :

- **Fiches toxicologiques** : elles constituent une synthèse de l'information disponible concernant les risques liés à une substance ou un groupe de substances (propriétés physico-chimiques, toxicité, prévention, réglementation).

- **Biotox** : une base qui a pour objectif de répondre aux principales questions que se pose le médecin face à la mise en place d'une surveillance biologique. La base de données a été mise à jour et complètement refondue en juin 2015 et propose des contenus plus riches, un meilleur confort de navigation, un design modernisé.

- **Démeter** : destinée en particulier aux médecins du travail, elle a pour but de fournir une aide à l'évaluation du risque pour la reproduction lors d'exposition d'hommes ou de femmes en milieu professionnel à des produits chimiques

- **Eficatt** : destinée en particulier aux médecins du travail, elle a pour but d'apporter une aide à l'évaluation du risque pour définir une conduite à tenir lorsqu'ils sont confrontés à des salariés ayant subi une exposition accidentelle à un agent biologique pathogène (virus, bactéries, ...).

- **Maladies Professionnelles** : présente l'ensemble des tableaux pour les régimes général et agricole, accompagnés de commentaires, concernant notamment les pathologies et les mesures de prévention, mais aussi des adresses utiles, un large extrait du Code de la Sécurité sociale...

Le département contribue également à des publications internes (y compris l'alimentation du site web) et externes à l'INRS.

Par ailleurs, le département participe à des études et travaux de thèses ou de mémoires en Santé au travail notamment des internes en Santé au travail qu'il accueille dans le cadre de leur DES de Santé au travail. ■

Contact : [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

